



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 avril à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à

PREUSEVILLE

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

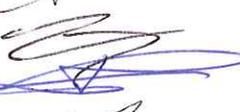
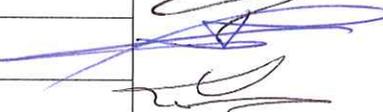
En exercice : 33

Présents : 29

4 absents : Paillard JF, Martel C, Caplet C, ~~Billet B~~ *lefebvre luc*

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY
BURES EN BRAY	
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC
FREAUVILLE	
FRESNOY FOLNY	M.DEBURE GILBERT
FRESNOY FOLNY	M. CARPENTIER LAURENT
FRESNOY FOLNY	

[Handwritten signatures and initials next to the table rows, including a blue scribble with '(ABSENT)' written next to it.]

FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE	
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD	
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL	
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET ARMELLE	
LONDINIÈRES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE	
LONDINIÈRES	Mme MARTEL RÉGINE	
LONDINIÈRES	M. HURARD FRANÇOIS	
LONDINIÈRES	M. DEPOIX MC	
LONDINIÈRES	M. ANGER SEBASTIEN	
LONDINIÈRES	Mme WATTELIER NATHALIE	
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE	
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID	
PREUSEVILLE	M. VASSARD HERVÉ	
PUISENVAL	Mme LEDUE SABINE	
SAINT AGATHE ALIERMONT	M. PEPIN MARTIAL	
SAINT AGATHE ALIERMONT	M. MOREL JEAN MARC	
SAINT PIERRE DES JONQUIÈRES	<i>BILLER</i> 	
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE BRUNO	
SMERMESNIL	Mme DESBUREAU REGINE	
WANCHY CAPVAL	M. BOINET OLIVIER	
WANCHY CAPVAL	M. TAFFIN GUY	

Une minute de silence est faite suite au décès de M.Huet Michel ancien Président de la communauté communes de Londinières. M.Huet a toujours souhaité travailler dans la discussion et la bonne entente pour servir au maximum les habitants de notre communauté de communes. M.Huet était très attaché à notre territoire et a mené de nombreux combats, de beaux chantiers (maison santé, déchetterie).

1° Vote du compte administratif 2021, approbation du compte de gestion, affectation des résultats,

2° Vote du budget primitif 2022, fixation des taux impositions.

3° Questions Diverses

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Mme Lermechain, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Biloquet, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ADE		BUDGET Maison Médicale		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	1 537 207,05 €	- €	397 394,88 €	- €	73 049,29 €	- €	2 007 651,22 €
Opérations de l'exercice	898 656,90 €	1 027 389,15 €	68 656,08 €	92 184,42 €	168 212,08 €	159 579,88 €	1 135 525,06 €	1 279 152,45 €
Totaux	898 656,90 €	2 564 596,20 €	68 656,08 €	489 579,30 €	168 212,08 €	232 629,17 €	1 135 525,06 €	3 286 803,67 €
Résultat de clôture	- €	1 665 939,30 €	- €	420 923,22 €	- €	64 417,09 €	- €	2 151 278,61 €

LIBELLE	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ADE		BUDGET Maison Médicale		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 236 293,93 €	1 236 293,93 €	185 289,70 €	185 289,70 €	35 128,41 €	35 128,41 €	- €	1 456 712,04 €
Opérations de l'exercice	870 007,02 €	991 132,34 €	60 965,67 €	56 303,84 €	47 165,20 €	46 297,88 €	978 137,89 €	1 093 734,06 €
Totaux	870 007,02 €	2 227 426,27 €	60 965,67 €	241 593,54 €	47 165,20 €	81 426,29 €	978 137,89 €	2 550 446,10 €
Résultat de clôture	- €	1 357 419,25 €	- €	180 627,87 €	- €	34 261,09 €	- €	1 572 308,21 €

LIBELLE	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ADE		BUDGET Maison Médicale		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	300 813,12 €	300 813,12 €	212 105,19 €	212 105,19 €	37 920,88 €	37 920,88 €	- €	550 939,18 €
Opérations de l'exercice	28 649,88 €	36 255,81 €	7 690,41 €	35 880,59 €	121 046,88 €	113 282,00 €	157 387,17 €	185 418,39 €
Totaux	28 649,88 €	337 168,93 €	7 690,41 €	247 985,78 €	121 046,88 €	151 202,88 €	157 387,17 €	736 357,57 €
Résultat de clôture	- €	308 519,05 €	- €	240 295,35 €	- €	30 186,00 €	- €	578 970,40 €

Besoin de financement
Excédent de financement

- €
308 519,05 €

- €
240 295,35 €

0 €
30 156,00 €

- €
578 970,40 €

au compte D 001 (Investissement) : déficit d'investissement reporté ;
au compte R 001 (Investissement) : excédent d'investissement reporté ;

Restes à réaliser

8 000,00 €
- €

- €
- €

22 000,00 €
- €

30 000,00 €
- €

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

- €
- €

- €
- €

0 €
0

- €
- €

Besoin total de financement
Excédent total de financement
Besoin en fonctionnement
Excédent en fonctionnement

- €
300 519,05 €
- €
1 357 419,25 €

- €
240 295,35 €
- €
180 627,87 €

0 €
8156
0
34261,09

- €
- €
- €
1 572 308,21 €

2) considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

- €
1 357 419,25 €

- €
180 627,87 €

- €
34261,09

- €
1 572 308,21 €

au compte R 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;
au compte R 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;

3) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire

aux différents comptes ;

4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
la Présidente

-Approbation du compte de gestion

Les comptes de gestion sont ensuite soumis en même temps que les comptes administratifs.

Après en avoir délibéré les comptes de gestions 2021 sont votés.

-Affectation des résultats

Budget général

Le Conseil COMMUNAUTAIRE réuni sous la présidence de Mme Biloquet Armelle, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 07/04/2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	121 125,32
- un excédent reporté de :	1 236 293,93
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 357 419,25
- un excédent d'investissement de :	308 519,05
- un déficit des restes à réaliser de :	8 000,00
Soit un excédent de financement de :	300 519,05

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 357 419,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 357 419,25
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	308 519,05

Budget ADE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	4 661,83
- un excédent reporté de :	185 289,70
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	180 627,87
- un excédent d'investissement de :	240 295,35
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	240 295,35

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	180 627,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	180 627,87
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	240 295,35

Budget MAISON SANTE

Le Conseil COMMUNAUTAIRE, réuni sous la présidence de ...Mme Biloquet Armelle
... .., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le
...07 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	867,32
- un excédent reporté de :	35 128,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 261,09
- un excédent d'investissement de :	30 156,00
- un déficit des restes à réaliser de :	22 000,00
Soit un excédent de financement de :	8 156,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	34 261,09
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	34 261,09
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	30 156,00

2° Vote du budget primitif 2022, fixation des taux impositions.

A-BUDGET GENERAL

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	334825 EUROS
RECETTES	342825 EUROS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2341917 EUROS
RECETTES	2341917 EUROS

POUR RAPPEL TOTAL BUDGET

INVESTISSEMENT

DEPENSES / 342825 EUROS DONT 8000 DE RAR

RECETTES /342825 EUROS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES / 2341917 EUROS

RECETTES/2341917 EUROS

B-BUDGET ADE

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	276188 EUROS
RECETTES	276188 EUROS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	236318 EUROS
RECETTES	236318 EUROS

C-BUDGET MAISON SANTE

Le conseil communautaire vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	67114 EUROS
RECETTES	89114 EUROS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	82371 EUROS
RECETTES	82371 EUROS

POUR RAPPEL TOTAL BUDGET

INVESTISSEMENT

DEPENSES / 89114 EUROS DONT 22000 DE RAR

RECETTES /89114 EUROS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES / 82371 EUROS

RECETTES/82371EUROS

D-FIXATION DES TAUX

Le Conseil de Communauté statuant sur les taux des taxes locales et les fixe comme 2021 :

- Foncier bâti : 0,602 %
- Foncier non bâti : 1,24 %
- Cotisation foncière entreprises : 0,689 %
- Taxe des ordures ménagère : 11 %
- Taux fiscalité prof zone : 18,52 %

3° QUESTIONS DIVERSES

- Mme Carnet signale que la subvention pour les sacs en 2020 pour le cross du pays de Bray n'a pas été effectuée au comité de fêtes de Bailleul Neuville.

Le conseil communautaire délibère pour que la délibération de 2020 au comité des fêtes de Bailleul Neuville d'un montant de 395 euros soit rapidement versée.

- Mme Biloquet informe d'un projet qui se nomme le CRITERIUM DU JEUNE CONDUCTEUR

Ce projet a pour but d'apprendre la route aux enfants de 7 à 14 ans en les amusant. Il y aurait sur une journée 4 sessions de 2 heures.

Les enfants sont accueillis 2 h par groupe de 30. Cela permet d'accueillir 120 enfants.

Ce projet serait en partenariat avec la mairie des Grandes Ventes, la facture s'élève à 5400 euros /en 2 entre la com com Londinières et la mairie des Grandes Ventes.

La mairie des Grandes Ventes va de plus effectuer une demande de subvention sur ce projet.

Le conseil communautaire approuve ce projet et délibère pour régler la moitié de facture à la mairie des Grandes Ventes soit maximum 2700 euros. (Tout dépendra du montant de la subvention)

Les mairies recevront par mail toutes les informations sur cette journée de formation.

Cette formation aura lieu le vendredi 22 juillet à LONDINIÈRES.

M.Grandsire intervient suite à ce projet, il évoque l'idée que la communauté de communes pourrait donner une aide pour le permis de conduire. M.Grandsire insiste sur le fait que malheureusement à la campagne, il faut le permis de conduire pour se déplacer.

- M.Martel effectue un point sur la mise en place des poubelles jaunes.

En 15 jours nous avons pu voir une augmentation d'emballages. Et M.Martel insiste sur le fait que la poubelle appartient à l'adresse.

De plus pour toute détérioration ou vol la poubelle sera facturée 45 euros à l'utilisateur.

M.Martel relate le problème de pièces manquantes sur les roues au montage.

Mme Carnet demande s'il est possible d'avoir un bac de 600 l pour le Grenier de la Mothe. (Oui)

M.Martel décide de lister les poubelles manquantes afin d'effectuer une commande de poubelles.

La communauté de communes de Londinières a évoqué la sensibilisation du Tri en passant par le jeune public.

Et pourquoi pas par un spectacle **la compagnie - Ça s'peut pas**

Les spectacles sont des fables écologiques où l'éducation à l'environnement et le développement durable sont traités avec poésie et humour.

Dans les locaux de la communauté communes de Londinières sera mis en place un point de collecte pour les bouchons.

- Petit rappel : date de la réunion du PLUI mercredi 4 mai 9 h 30, Justine enverra les convocations.

Le conseil communautaire a délibéré pour acheter et planter un arbre suite au décès de M. Michel Huet.
L'arbre sera planté dans la Manche.

La note brève est indexée au compte rendu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal